

Quatorzième session
Genève, 19-23 juin 2006
Point 13 de l'ordre du jour
Adoption du rapport d'activité

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Établi par le secrétariat

1. La Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève les 24 et 25 novembre 2005, a décidé, comme indiqué au paragraphe 29 de son rapport (CCW/MSP/2005/2), de faire exécuter des travaux pour donner suite aux décisions prises, qui seraient placés sous la supervision du Président désigné de la troisième Conférence d'examen de la Convention.
2. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 26 du document CCW/MSP/2005/2, «de convoquer une troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention du 7 au 17 novembre 2006 à Genève conjointement avec la huitième Conférence annuelle des États parties au Protocole II modifié». Elle a aussi décidé, comme indiqué au paragraphe 27 du document CCW/MSP/2005/2, que «tous les préparatifs requis pour la troisième Conférence d'examen seraient entrepris dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux déjà en place».
3. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 35 du document CCW/MSP/2005/2, de recommander que «le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Dépositaire de la Convention et des Protocoles y annexés, et le Président désigné, au nom des États parties, exercent leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité de cet instrument et de ses protocoles».
4. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 30 du document CCW/MSP/2005/2, de reconduire dans ses fonctions en 2006 le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre, avec le mandat ci-après:

«Continuer d'examiner, y compris avec la participation de juristes, l'application des principes existants du droit international humanitaire et, en privilégiant tout particulièrement les réunions d'experts militaires et techniques, poursuivre des travaux complémentaires, ouverts à tous, sur les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris

les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre et poser ainsi des problèmes humanitaires. Les échanges d'informations, l'assistance et la coopération feraient partie intégrante de ces travaux. Le Groupe fera rapport à la troisième Conférence d'examen en 2006 sur les travaux qu'il aura effectués.».

5. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 31 du document CCW/MSP/2005/2, de reconduire dans ses fonctions en 2006 le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel, avec le mandat ci-après:

«a) Continuer d'examiner toutes les propositions relatives aux mines autres que les mines antipersonnel qui ont été avancées depuis la création du Groupe d'experts gouvernementaux, dans le but d'élaborer des recommandations appropriées sur la question, recommandations qu'il conviendra de soumettre à la troisième Conférence d'examen en 2006;

b) Organiser en outre des réunions d'experts militaires pour se faire donner des conseils concernant les activités décrites ci-dessus.».

6. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 32 du document CCW/MSP/2005/2, que «le Président désigné entreprendrait au cours de l'intersession des consultations sur les solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, eu égard aux propositions avancées, et qu'il présenterait aux États parties un rapport adopté par consensus».

7. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 33 du document CCW/MSP/2005/2, que «le Président désigné entreprendrait au cours de l'intersession des consultations sur la possibilité d'établir un programme de parrainage dans le cadre de la Convention et sur les modalités d'un tel programme, et qu'il ferait rapport aux États parties».

8. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 38 du document CCW/MSP/2005/2, de «désigner l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau, Président de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, prévue pour 2006», et a nommé l'Ambassadeur de Lituanie, M. Edvardas Borisovas, Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre, et l'Ambassadeur du Brésil, M. Carlos Antonio da Rocha Paranhos, Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel.

9. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 28 du document CCW/MSP/2005/2, que, «en 2006, les travaux intersessions seraient menés par le Groupe d'experts gouvernementaux à Genève en trois sessions».

10. Le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu sa quatorzième session à Genève du 19 au 23 juin 2006.

11. Les États parties à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux du Groupe: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne,

Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Malte, Maroc, Mexique, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine et Venezuela.

12. Deux États signataires de la Convention – l'Égypte et le Viet Nam – ont également participé aux travaux du Groupe.

13. Les États ci-après, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé aux travaux du Groupe en qualité d'observateurs: Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Qatar et Yémen.

14. Des représentants de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Service de l'action antimines de l'ONU ont pris part aux travaux du Groupe.

15. Des représentants des organisations internationales dont le nom suit ont également participé aux travaux de la session: Centre international de déminage humanitaire de Genève et Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

16. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient également représentées à la session: Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Campagne suisse contre les mines antipersonnel, Cluster Munition Coalition, Handicap International, Human Rights Watch, Landmine Action (Royaume-Uni), Mines Action Canada, Norwegian People's Aid, Pax Christi International, Université de Melbourne.

17. La session du Groupe a été ouverte le 19 juin 2006 par le Président désigné de la troisième Conférence d'examen, l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau.

18. Les séances des groupes de travail du Groupe d'experts gouvernementaux ont été présidées par les deux Coordonnateurs: l'Ambassadeur de Lituanie, M. Edvardas Borisovas, Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre, et l'Ambassadeur du Brésil, M. Carlos Antonio da Rocha Paranhos, Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel. M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Département des affaires de désarmement, a fait office de secrétaire du Groupe. Il était secondé par M. Bantan Nugroho, spécialiste des questions politiques.

19. Le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu six séances plénières. À la 1^{re} séance plénière, le 19 juin 2006, le Groupe a confirmé son ordre du jour (CCW/GGE/XIII/7, annexe I) et le Règlement intérieur (CCW/CONF.II/PC.1/1) tel qu'il avait été adopté, avec des modifications faites oralement, et appliqué à la deuxième Conférence d'examen, et a adopté son programme de travail (CCW/GGE/XIV/1), avec des modifications faites oralement.

20. À la même séance plénière, le Groupe d'experts gouvernementaux a examiné la question de la participation à ses travaux, notamment celle des organismes des Nations Unies, des institutions spécialisées ou autres et des organisations non gouvernementales, et a décidé de faire preuve de la plus grande transparence dans ses activités.

21. Les États dont le nom suit ont participé à un échange de vues général qui s'est tenu à la même séance plénière: Allemagne, Argentine, Australie, Autriche (qui s'est exprimée au nom de l'Union européenne et dont l'intervention a été appuyée par la Bulgarie et la Roumanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova), Bélarus, Canada, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Saint-Siège et Suisse. Le Centre international de déminage humanitaire de Genève y a également participé.

22. Le Groupe a examiné la question de l'état du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre à une séance plénière tenue le 19 juin 2006, qui était présidée par le Coordonnateur pour la question, l'Ambassadeur de Lituanie, M. Edvardas Borisovas. Le Groupe a noté avec satisfaction que les 23 États parties dont le nom suit avaient notifié au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies leur consentement à être liés par le Protocole V: Albanie, Allemagne, Bulgarie, Croatie, Danemark, El Salvador, Finlande, Inde, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Saint-Siège, Sierra Leone, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Ukraine. Le Groupe a aussi noté que, conformément au paragraphe 3 de l'article 5 de la Convention, le Protocole V entrerait en vigueur le 12 novembre 2006, lors de la troisième Conférence d'examen de la Convention.

23. En application des décisions prises en 2005 par la Réunion des États parties à la Convention (CCW/MSP/2005/2), le Groupe d'experts gouvernementaux a examiné, lors de ses séances plénières des 19 et 23 juin 2006, la question des préparatifs de la troisième Conférence d'examen de la Convention, prévue pour 2006. Ces séances ont été présidées par l'Ambassadeur François Rivasseau.

24. En application des décisions prises en 2005 par la Réunion des États parties à la Convention (CCW/MSP/2005/2), le Groupe d'experts gouvernementaux a examiné, aux séances plénières qu'il a tenues les 19 et 23 juin 2006, la question de l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés. Lors de ces séances, qui étaient présidées par l'Ambassadeur François Rivasseau, le Groupe a examiné le document daté du 19 juin 2006, présenté par le Président désigné et contenant une proposition de plan d'action, en vue de promouvoir l'universalité de la Convention (CCW/GGE/XIV/4).

25. En application des décisions prises en 2005 par la Réunion des États parties à la Convention (CCW/MSP/2005/2), le Groupe d'experts gouvernementaux a examiné, lors des séances plénières qu'il a tenues les 21 et 23 juin 2006, la question des solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention. À ces séances, qui étaient présidées par l'Ambassadeur François Rivasseau, secondé par le collaborateur du Président pour la question du respect des dispositions, l'Ambassadeur de Croatie, M. Gordan Markotić, le Groupe a examiné le document CCW/GGE/XIV/2, daté du 17 mai 2006, présenté par le Président désigné et intitulé «Amendement de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination».

26. En application des décisions prises en 2005 par la Réunion des États parties à la Convention (CCW/MSP/2005/2), le Groupe d'experts gouvernementaux a examiné, lors de la séance plénière qu'il a tenue le 21 juin 2006, la possibilité d'établir un programme de parrainage dans le cadre de la Convention et les modalités d'un tel programme. À cette séance, qui était présidée par l'Ambassadeur François Rivasseau, le Groupe a examiné le document CCW/GGE/XIV/3, daté du 17 mai 2006, présenté par le Président désigné et intitulé «Voies qu'il serait possible de suivre en vue d'établir un programme de parrainage dans le cadre de la Convention».

27. Le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre a tenu une séance, lors de laquelle il a examiné l'application des principes existants du droit international humanitaire, ainsi que les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre et poser ainsi des problèmes humanitaires. Il a également tenu une réunion d'experts militaires et techniques, présidée par M^{me} Vera Bohle, du Centre international de déminage humanitaire de Genève, à laquelle les experts ont examiné un document présenté par le Président des Réunions d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre et intitulé «Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre» (CCW/GGE/XIV/WG.1/1, daté du 2 mai 2006), de même que les additifs de ce document, intitulés «Ordre du jour provisoire annoté» (CCW/GGE/XIV/WG.1/1/Add.1, daté du 1^{er} juin 2006) et «Projet de tableau des types et systèmes de munitions explosives» (CCW/GGE/XIV/WG.1/1/Add.2, daté du 1^{er} juin 2006).

28. Le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel a tenu deux séances, lors desquelles il a examiné les propositions relatives à la question considérée qui avaient été avancées depuis la création du Groupe d'experts gouvernementaux. Il a également tenu une réunion d'experts militaires, présidée par le général de brigade Gerson Menandro García de Freitas (Brésil).

29. Au cours de la session, le Groupe d'experts gouvernementaux a examiné les documents CCW/GGE/XIV/1 à CCW/GGE/XIV/4/Rev.1, et CCW/GGE/XIV/WG.1/WP.1 à WP.3, qui sont énumérés dans l'annexe IV. Le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre a examiné les documents CCW/GGE/XIV/WG.1/1 et Add.1 et 2, et CCW/GGE/XIV/WG.1/WP.1 à WP.4, qui sont énumérés dans l'annexe IV. Ces documents sont disponibles dans toutes les langues officielles par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://documents.un.org>).

30. Le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel a entendu un exposé de la Fédération de Russie sur cette question.

31. Le Groupe d'experts gouvernementaux a décidé de recommander à la troisième Conférence d'examen d'adopter le programme de travail provisoire tel qu'il figure à l'annexe I, ainsi que l'ordre du jour provisoire de sa Grande Commission I et celui de sa Grande Commission II, qui figurent aux annexes II et III, respectivement. En outre, le Groupe a décidé de recommander à la troisième Conférence d'examen d'adopter le Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention, tel qu'il figure dans le document CCW/GGE/XIV/4/Rev.1, daté du 26 juin 2006.

32. Ainsi qu'en a décidé la Réunion des États parties à la Convention en 2005, le Groupe tiendra sa quinzième session du 28 août au 6 septembre 2006.

33. À sa dernière séance plénière, le 23 juin 2006, le Groupe d'experts gouvernementaux a adopté le projet de rapport d'activité de sa quatorzième session, publié sous la cote CCW/GGE/XIV/CRP.1, avec des modifications faites oralement. Le rapport d'activité est publié sous la cote CCW/GGE/XIV/5.

Annexe I

TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR CERTAINES ARMES CLASSIQUES

Programme de travail provisoire

	Lundi 6 novembre	Mardi 7 novembre	Mercredi 8 novembre	Jeudi 9 novembre	Vendredi 10 novembre
Séances plénières	Huitième Conférence annuelle des États parties au Protocole II modifié, annexé à la Convention	Points 1 à 10 de l'ordre du jour; Point 11 – Échange de vues général (éventuellement débat de haut niveau)	Point 11 de l'ordre du jour – Échange de vues général (éventuellement débat de haut niveau et déclarations d'ONG)		
Grande commission I				matin	matin
Grande commission II				après-midi	après-midi
Comité de rédaction					
Commission de vérification des pouvoirs					
Bureau					
	Lundi 13 novembre	Mardi 14 novembre	Mercredi 15 novembre	Jeudi 16 novembre	Vendredi 17 novembre
Séances plénières	Séance plénière extraordinaire marquant l'entrée en vigueur du Protocole V annexé à la Convention (éventuellement débat de haut niveau et déclarations d'ONG) (matin)				Points 15 à 19 de l'ordre du jour: rapports de la Commission de vérification des pouvoirs, des grandes commissions et du Comité de rédaction. Examen et adoption du ou des documents finals. Questions diverses
Grande Commission I		matin	matin		
Grande Commission II		après-midi	après-midi		
Comité de rédaction	après-midi			matin et après-midi	
Commission de vérification des pouvoirs	après-midi				
Bureau					

Annexe II

TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION
SUR CERTAINES ARMES CLASSIQUES

Ordre du jour provisoire de la Grande Commission I¹

1. Ouverture de la session par le Président.
2. Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés. Déclarations générales au sujet de propositions nouvelles.
3. Examen des solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés².
4. Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés:
 - a) Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés;
 - b) Établissement d'un programme de parrainage dans le cadre de la Convention;
 - c) Examen de [...];
 - d) Examen des questions de procédure et suivi;
 - e) Questions diverses;
 - f) Conclusions.

¹ Questions renvoyées à la Grande Commission I: point 12 de l'ordre du jour – Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés; point 13 – Examen de toute proposition concernant la Convention et les Protocoles existants; examen et établissement du ou des documents finals.

² Eu égard au mandat donné au paragraphe 32 du document CCW/MSP/2005/2, daté du 14 février 2006.

Annexe III

TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION
SUR CERTAINES ARMES CLASSIQUES

Ordre du jour provisoire de la Grande Commission II¹

1. Ouverture de la session par le Président.
2. Déclarations générales au sujet de propositions nouvelles.
3. Examen de la question des mines autres que les mines antipersonnel².
4. Examen de la question des restes explosifs de guerre³.
5. Examen de [...].
6. Examen des questions de procédure et suivi.
7. Questions diverses.
8. Conclusions.

¹ Questions renvoyées à la Grande Commission II: point 14 – Examen de propositions concernant des protocoles additionnels à la Convention.

² Eu égard au mandat donné au paragraphe 31 du document CCW/MSP/2005/2, daté du 14 février 2006.

³ Eu égard au mandat donné au paragraphe 30 du document CCW/MSP/2005/2, daté du 14 février 2006.

Annexe IV

LISTE DES DOCUMENTS DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX
QUATORZIÈME SESSION, 19-23 JUIN 2006

Cote	Titre	Auteur/pays/organisation
CCW/GGE/XIV/1	Programme de travail provisoire	Proposition du Président désigné
CCW/GGE/XIV/2	Amendement de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination	Proposition du Président désigné
CCW/GGE/XIV/3	Voies qu'il serait possible de suivre en vue d'établir un programme de parrainage dans le cadre de la Convention	Document présenté par le Président désigné
CCW/GGE/XIV/4/Rev.1	Révision du plan d'action proposé en vue de promouvoir l'universalité de la Convention	Document présenté par le Président désigné
CCW/GGE/XIV/5	Rapport d'activité	Document établi par le secrétariat
CCW/GGE/XIV/WP.1	Vues sur le programme de parrainage dans le cadre de la Convention	Document établi par les États-Unis d'Amérique
CCW/GGE/XIV/WP.2	Autre formule qui pourrait être adoptée pour promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés	Document établi par les États-Unis d'Amérique
CCW/GGE/XIV/WP.3	Préparation de l'examen de la Convention sur certaines armes classiques et des Protocoles y annexés	Document établi par le Comité international de la Croix-Rouge
CCW/GGE/XIV/WG.1/1	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre	Proposition du Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre
CCW/GGE/XIV/WG.1/1/Add.1	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre – Additif – Ordre du jour provisoire annoté	Proposition du Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre
CCW/GGE/XIV/WG.1/1/Add.2	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre – Additif – Projet de tableau des types et systèmes de munitions explosives	Proposition du Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre

Cote	Titre	Auteur/pays/organisation
CCW/GGE/XIV/WG.1/1/Add.2/Corr.1 (anglais et russe seulement)	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre – Additif – Projet de tableau des types et systèmes de munitions explosives – Rectificatif	Proposition du Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre
CCW/GGE/XIV/WG.1/WP.1	Remarques sur les documents CCW/GGE/XIII/WG.1/WP.12, CCW/GGE/XIII/WG.1/WP.12/Add.1 et CCW/GGE/XIII/WG.1/WP.12/Add.2	Document établi par l'Asia Pacific Centre for Military Law, de l'Université de Melbourne (Australie), à la demande du Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre
CCW/GGE/XIV/WG.1/WP.2	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Réponse de la République de Hongrie
CCW/GGE/XIV/WG.1/WP.3	Observations d'ordre technique au sujet du document CCW/GGE/XIII/WG.1/WP.8	Document présenté par la République argentine
CCW/GGE/XIV/WG.1/WP.4	Considérations préliminaires sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour appliquer la recommandation 3	Document établi par l'Asia Pacific Centre for Military Law, de l'Université de Melbourne (Australie), et présenté à la demande du Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre
CCW/GGE/XIV/CRP.1	Projet de rapport d'activité	Document établi par le secrétariat
CCW/GGE/XIV/MISC.1 (anglais, espagnol et français seulement)	Liste provisoire des participants	Document établi par le secrétariat
CCW/GGE/XIV/INF.1 (anglais, espagnol et français seulement)	Liste des participants	Document établi par le secrétariat

Les documents susmentionnés sont disponibles dans toutes les langues officielles par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://documents.un.org>).
